

220C5154  
FR0013183985-FS1355

26 novembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GENSIGHT BIOLOGICS S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2020, la société Bpifrance Participations<sup>1</sup> (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 19 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. et détenir individuellement 1 923 255 actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. sur le marché.

À cette occasion, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) n'a franchi aucun seuil et détient indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>3</sup>, 3 137 016 actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 7,90% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC	0	0
Bpifrance Participations <sup>1</sup>	1 923 255	4,85
Bpifrance Investissement <sup>2</sup> (en sa qualité de société de gestion du fonds BIMR)	1 213 761	3,06
<b>Total CDC</b>	<b>3 137 016</b>	<b>7,90</b>

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 39 693 012 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Agissant en qualité de société de gestion du fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares et contrôlée par Bpifrance Participations elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.